



Un équipement sportif durable et économe



La salle ouvrira ses portes après l'été 2024.

© Atelier Dupriez

À Saint-Symphorien, le Val d'Ille-Aubigné construit une salle omnisports. Premier match ? Construire un équipement en phase avec l'impératif écologique.

Juste à côté du château de la Bretèche, en lisière de la voie rapide, la future salle omnisports communautaire pointe le bout de son nez. Les travaux entamés en mars 2023 s'achèveront au printemps. Les associations, les clubs et les écoles mouilleront le maillot après l'été. On y jouera au basket, au hand, au badminton, au tennis de table ou au volley dans un bâtiment moderne de 1 820 m², équipé d'un grand plateau sportif, d'une salle annexe, de vestiaires, d'une infirmerie, d'un club house et de 114 places en tribunes. Les installations sont prévues pour la pratique handisport.

Chaudière bois

La salle omnisports sera chauffée par une chaudière bois à granulés. « C'est le combustible naturel le moins cher du marché actuellement. Son bilan carbone est très faible », commente Yoann Buin, conducteur d'opérations. Les besoins en chauffage et eau chaude sanitaire de l'équipement sont estimés à 114 000 kWh / an.

Isolation renforcée

Le confort thermique du bâtiment sera assuré par une toiture isolée de 15 cm de polyuréthane et 6 cm de perlite sous un bac acier plein. Les soubassements de 4 m en parpaings seront protégés par une isolation thermique extérieure. Les façades seront parées d'un bardage double peau isolé. L'équipement sportif affichera des performances énergétiques supérieures de +20 % à la réglementation thermique (RT 2012).

Energie verte

En convention avec la SEM EnerG'IV, l'intégralité de la toiture sera couverte de panneaux photovoltaïques. La capacité de production électrique des 490 panneaux installés sur 1 000 m² de surface est estimée à 209 MWh / an. La totalité d'énergie verte ainsi produite sera réinjectée dans le réseau électrique par l'entremise d'Energ'IV.

Sols perméables

La salle omnisports comptera une soixantaine de places de stationnement, aménagées avec des matériaux de revêtement permettant l'infiltration des eaux de pluie - en pavés avec des joints gravillonnés ou en mélange terre/pierre enherbée. Une noue collectera les eaux pluviales, renforçant la perméabilité des sols. Une borne de recharge rapide et deux places de stationnement pour véhicules électriques sont prévues.

Insertion paysagère

Les haies existantes ont été conservées. « Des arbres seront plantés pour conforter le caractère boisé de la zone et renforcer la trame bocagère ». Sans doute des tilleuls et des fruitiers.

